



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir un crédit de CHF 1'258'000.- TTC composé d'un crédit d'études de CHF 16'000.- TTC et d'un crédit de réalisation de CHF 1'242'000.- TTC, destinés à l'aménagement du réseau collectif privé d'assainissement de l'îlot des Menuisiers. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

De financer ce crédit par les recettes suivantes :

-une subvention cantonale de 15% pour la phase d'étude, soit CHF 2'400.-TTC

-une subvention cantonale de 15% pour la phase de réalisation incombant à la Commune, soit CHF 46'575.- TTC

-les participations des propriétaires fonciers de CHF 931'500.- TTC, estimées au pro rata des surfaces brutes de plancher

-un prélèvement sur le fonds communal de la taxe d'écoulement pour le solde de CHF 277'525.- TTC (CHF 13'600.- pour l'étude et CHF 263'925.- pour la réalisation).

D'amortir, le cas échéant, la dépense nette au moyen de 30 annuités dès 2016 sous la rubrique n°71.331

(DA135-2014) Décision prise à l'unanimité

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 53'000.- pour l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la Bibliothèque de Carouge, sise boulevard des Promenades 2bis à Carouge. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA138-2014) Décision prise à l'unanimité

Le délai pour demander un référendum expire le 14 février 2015.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Sonja Molinari

Carouge, le 5 janvier 2015/DVO